



Conseil communautaire du jeudi 5 octobre 2023 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **29 septembre 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **38**
Nombre de conseillers absents : **12**
Dont suppléés : **0**
Dont pouvoirs : **6**
Nombre de votants : **44**

Le cinq octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Convention technique et financière relative à l'animation du programme d'actions de prévention des inondations TILLE – VOUGE - OUCHE**
5. **Inventaire des ZAE**
6. **Fixation du prix de vente des terrains situés sur la zone inondable sur la ZAE de Mirebeau**
7. **Convention de financement pour la mise en place de la convention de transfert de gestion d'une partie d'une ligne SNCF pour un exploitation touristique**
8. **Gymnase Henry IV - Acte de constitution de servitude**
9. **Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente**
10. **Décision Modificative n°2/2023**
11. **Demande de subvention au Conseil départemental pour l'équipement numérique de France Services**
12. **Adhésion au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté du SICECO**
13. **Approbation des engagements de la Communauté de communes dans la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi en Côte d'Or du Conseil départemental (SIECO)**
14. **Information sur la trésorerie**
15. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS

Étaient excusés : Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Christophe CADET - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Brigitte PORCHEROT - Marie-Claude ROUGEOT - Nicolas URBANO

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Séverine PRUDHOMME

Ont donné pouvoir : Cyril BELLANT pouvoir à Michel MAROTEL - Christophe CADET pouvoir à André JOURDHEUIL Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE pouvoir à Gérard PONSOT - Marie-Claude ROUGEOT pouvoir à Didier PETITJEAN - Nicolas URBANO pouvoir à Didier LENOIR

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Laurent THOMAS

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Violences conjugales et intra familiales : Intervention de Bruno COLIN - Référent gendarme de la Maison de protection des familles et de Nathalie GAVOILLE, Maire de TROCHERES et référente départementale Elus Rurale Relais de l'Egalité.

En préambule une minute de silence est respectée au nom des victimes de féminicides.

La plaquette de présentation avec les coordonnées des partenaires est jointe au procès-verbal.

Missions et offre de services du Centre de Gestion de la Côte d'Or : Intervention de Patricia GOURMAND – Présidente du CDG21 et de Florence DESHOUX – Directrice du CDG21

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 10^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Miss Cookies : le Président indique que l'inauguration du nouveau siège social situé à Arceau a eu lieu le 22 septembre dernier.

Point d'information sur la rentrée scolaire :

- C. CHARLOT présente le service petite enfance : arrivées de nouvelles collaboratrices, reprise en régie de la micro-crèche à Fontaine-Française, 71 enfants accueillis.
- I. LAJOUX présente le service enfance-jeunesse : arrivées de 3 nouveaux responsables de site, ouverture d'un 3^{ème} site les mercredis et durant les vacances, 631,25 enfants accueillis en moyenne sur les 7 sites pendant le temps du midi soit 48.31 enfants de plus qu'en 2022.
- M. MAROTEL présente le service scolaire : 1 042 enfants répartis sur les 7 sites scolaires – 403 en maternelle et 639 en élémentaire, fermeture de 2 classes (1 à Bèze et 1 à Fontaine), 333 élèves ont bénéficié du savoir-nager en 2023 et 3 architectes ont été sélectionnés pour remettre une offre dans le cadre du projet Arceau-Beire-Viévine.
- D. PETITJEAN présente le service restauration : augmentation du nombre de repas produits (plus de 780 repas certains jours), problématique de la capacité des locaux de la cuisine centrale, amélioration de l'identification des allergènes dans les menus.
- V. MEUNIER présente l'Ecole des 3 Arts : un directeur mutualisé avec la Communauté de Communes Cap Val de Saône, arrivées de 5 nouveaux enseignants, 284 élèves inscrits et détail des manifestations d'octobre à janvier 2024.
- H. LECHENET présente l'Office de Tourisme et le Mirabellum : arrivée de 2 nouvelles collaboratrices

Travaux de la micro-crèche : D. MATIRON indique que les travaux de gros œuvres sont terminés, le chantier arrive en phase terminale et la micro-crèche devrait pouvoir intégrer les nouveaux locaux en janvier.

Plan de sobriété énergétique : D. PETITJEAN indique que le plan de sobriété mis en place l'an passé a permis de limiter la répercussion de la hausse des matières premières avec une baisse des consommations sur tous les sites mais hausse du coût de l'électricité (x 2,3).

Le plan sera reconduit au titre de cette année scolaire avec des allègements (Eau chaude sanitaire maintenue, 16°C dans les gymnases, 3 entraînements en soirée pour le foot en extérieur).

Mobilité : D. JACQUOT indique que suite à une réunion de travail avec les services de la Région, les transports scolaires peuvent être autorisés aux habitants.

Une demande à titre expérimental sera faite pour les lignes suivantes :

- Les 2 lignes du collège avec des terminus à Fontaine et Mirebeau
- 1 à 2 lignes de transport des primaires à définir (ex: Renève)

Si les bus ont de la disponibilité en termes de places, les habitants pourront les prendre au prix de 1,50 € (ticket à acheter avant de prendre le bus).

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Laurent THOMAS est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 6 avril 2023.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- **Maison en péril à Chaume et Courchamp** : recours en référé-suspension intenté par la Commune (rejeté par une ordonnance du 28/07/2023) et requête en référé-expertise déposé par la Communauté de Communes
- **Marché Public** : attribution du marché de maintenance du réseau de chauffage urbain des bâtiments communautaires situés à Fontaine-Française à l'entreprise EIMI pour un montant annuel de 9 336 € TTC

4. Convention technique et financière relative à l'animation du programme d'actions de prévention des inondations TILLE – VOUGE – OUCHE

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
AUTORISE le Président à signer avec les EPCI partenaires du PAPI Tille, Vouge et Ouche la convention d'animation fixant la participation maximale de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois pour l'animation du PAPI en 2023 et 2024 à 336 € par an.
AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

5. Inventaire des ZAE

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE l'inventaire des Zones d'Activité Economique (ZAE) sur le territoire de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois dressé en application de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

R. de BRETTEVILLE interroge sur l'utilité de ce document.

A.MARNEF précise que cela permet de connaître les unités vacantes.

6. Fixation du prix de vente des terrains situés sur la zone inondable sur la ZAE de Mirebeau

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le prix de vente de 18€ HT au m² sur la zone inondable de la ZAE Bocanon à Mirebeau

AUTORISE le Président à vendre les terrains et à signer tout document ou acte nécessaire à la vente desdits terrains.

DISE que cette délibération ne modifie la délibération n°2023-03-13 du 15 juin 2023 que pour la zone inondable.

7. Convention de financement pour la mise en place de la convention de transfert de gestion d'une partie d'une ligne SNCF pour une exploitation touristique

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la convention relative au financement de la convention de transfert de gestion des sections PK 331+763 à PK 337+531 de la ligne ferroviaire non circulée n° 838 000 – St Julien à Gray en vue de la réalisation d'une activité touristique vélorail.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

R. de BRETTEVILLE précise que le dossier avance, l'association se met en ordre de marche pour poursuivre la gestion de l'équipement avec le recrutement d'un contrat aidé pour la partie administrative. Le calendrier est contraint avec le risque de devoir solliciter une nouvelle autorisation temporaire d'exploiter l'année prochaine dans l'attente de la conclusion de la convention de gestion.

8. Gymnase Henry IV - Acte de constitution de servitude

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la constitution de la servitude de passage en tréfonds de la canalisation d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section AA n° 134 sur la Commune de Fontaine-Française dans les conditions suivantes :

- Le droit de passage s'exercera le long du gymnase sur une bande de terrain d'environ 60 mètres de longueur et d'environ 3,50 mètres de largeur.
- Cette servitude sera consentie sans indemnité sachant qu'Orvitis prend en charge :
 - ✓ Les travaux nécessaires à l'exercice de cette servitude,
 - ✓ L'entretien de la canalisation ainsi que la remise en état du site après chaque intervention,
 - ✓ Les frais de géomètre et les frais de notaire inhérents.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

G. APERT demande si cela ne posera pas de problème en cas d'agrandissement du gymnase ?

A. MARNEF indique qu'il n'est pas possible d'étendre le gymnase de ce côté.

9. Office de tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente

Rapporteur : Henri LECHENET

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADOpte la tarification proposée.

DIT que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

Interventions :

N. GAVOILLE demande si les montants proposés correspondent au prix coûtant des objets ?

H. LECHENET confirme qu'il s'agit bien du prix coûtant, une marge de 10% est appliquée uniquement sur les objets en dépôt vente.

10. Décision Modificative n°2/2023

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2/2023 du budget principal et du budget annexe déchets ménagers.

APPROUVE la décision modificative n°1/2023 du budget annexe ZAE Vacherotte.

11. Demande de subvention au Conseil départemental pour l'équipement numérique de France Services

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'achat d'ordinateurs et d'un chariot de charge collectif pour le conseiller numérique au sein de France Services pour un montant de 6036.52€.

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, équipement mobilier et renouvellement informatique des espaces numériques Côte-d'Or.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil départemental	Sollicitée	6036.52€	50%	3018.26€
Autofinancement		6036.52€	50%	3018.26€

DIT que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget 2023.

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

L. THOMAS souligne que la fracture numérique est réelle dans les territoires et pas uniquement pour les personnes âgées.

12. Adhésion au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté du SICECO

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement.

AUTORISE le Président à engager les dépenses inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière.

INTEGRE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération.

DONNE mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Côte d'Or pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies.

DONNE mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois dans le cadre de la convention constitutive.

13. Approbation des engagements de la Communauté de communes dans la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi en Côte d'Or du Conseil départemental (SIECO)

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE les engagements de la Communauté de communes dans la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) 2023-2027.

AUTORISE le Président à signer avec les ECPI partenaires et le Conseil départemental de la Côte d'Or la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) 2023-2027.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

14. Information sur la trésorerie

A la date du 5 octobre 2023, la trésorerie s'élève à **455 693** € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et **49 838** € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

15. Questions diverses

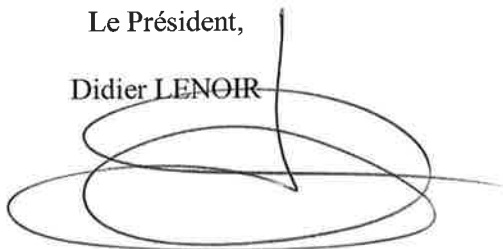
- Visite de l'entreprise MAGYAR à Fontaine-Française : Vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14h à 17h.
- Vœux de la Communauté de communes : Jeudi 18 janvier 2024 à 19h au périscolaire à Mirebeau.
- J-M ROSEY estime que les interventions en préambule de l'ordre du jour sont trop longues.
N. GAVOILLE souligne qu'il s'agit d'interventions importantes pour connaître le territoire
Le Président propose de limiter les interventions à une par conseil.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 7 décembre 2023 à Fontaine-Française**

La séance est levée à 22h10

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Laurent THOMAS

